



## **Alors qu'elle lui demande de multiplier les contrôles, Elisabeth BORNE supprime des dizaines de postes à l'inspection du travail !**

En ce début d'année 2022, la Ministre du Travail a annoncé sur toutes les ondes le renforcement des contrôles de l'inspection du travail pour s'assurer du respect du protocole sanitaire en entreprise.

Mais alors qu'elle exige un investissement renforcé de ses services, son encadrement organise des suppressions de dizaines de postes d'agent-e-s de contrôle. Citons 19 suppressions de sections d'inspection<sup>1</sup> qui sont projetées en région Grand Est, 11 en Nouvelle Aquitaine, 5 en PACA, 4 en Bourgogne-Franche-Comté, 2 en Centre-Val-de-Loire – région au sein de laquelle 11 sont déjà intervenues en 2021 - et 7 en Seine-Maritime. En parallèle, de nombreux postes d'assistant-e-s de contrôle, qui assurent l'accueil et le premier renseignement des salarié-e-s, seraient également supprimés : 20 pour la région Nouvelle Aquitaine à elle seule, 6 en Grand Est etc.

Malgré ses éléments de communication, Madame BORNE poursuit l'œuvre de sape de l'inspection du travail entamée par ses prédécesseur-e-s : plus de 160 sections d'inspection du travail ont été supprimées entre 2017 et 2021, auxquelles viendraient s'ajouter celles citées ci-dessus. Et, sur les 2050 postes actuellement existants sur le papier, plus de 300 sont en réalité vacants faute de recrutements suffisants au cours des dernières années.

Comme pour l'hôpital, d'un côté le gouvernement vante l'action de notre service public et l'implication de ses agent-e-s, de l'autre il continue, au plus fort de la pandémie, à supprimer des postes à tour de bras et à couper les moyens de fonctionnement.

Les usagers ont pourtant plus que jamais besoin d'un nombre suffisants d'agents à l'inspection du travail. Les missions traditionnelles de contrôle visent, entre autres, à éviter accidents de travail, maladies professionnelles, précarité abusive des contrats de travail. Mais aussi à faire respecter les salaires minimaux, les droits des syndicats et des représentants du personnel. De nouvelles actions sont rendues nécessaires par la crise sanitaire, pour de limiter les risques de contamination sur les lieux de travail, ou de contrôler les fraudes en matière de chômage partiel.

Nos organisations syndicales exigent l'arrêt de cette politique mortifère, le maintien de tous les postes existants à l'inspection du travail, la re-crédation des postes supprimés par Mme BORNE et ses prédécesseur-e-s et la mise en place d'un plan pour une augmentation massive du nombre de sections d'inspections du travail.

---

<sup>1</sup> Chaque section d'inspection du travail correspond à un poste d'agent de contrôle de l'inspection du travail